

Charte de bon usage de l'Intelligence Artificielle

Préambule : L'Intelligence Artificielle Générative (IAG) est un outil capable de soutenir l'apprentissage, mais elle ne doit en aucun cas se substituer à l'effort intellectuel personnel. L'étudiant doit rester le maître de sa démarche et l'auteur unique de ses travaux.

1. LES 5 PILIERS DE L'USAGE RESPONSABLE

- **Sobriété** : L'usage de l'IA a un impact environnemental notable ; son utilisation doit être raisonnée et justifiée par une réelle plus-value pédagogique.
- **Responsabilité** : Vous êtes personnellement et entièrement responsable des contenus que vous produisez, même s'ils sont assistés par une IA.
- **Transparence** : Tout recours à une IA doit être explicitement déclaré. Dissimuler son usage est considéré comme un manquement à l'intégrité académique.
- **Esprit critique** : L'IA produit des résultats statistiquement probables, mais parfois biaisés ou faux (hallucinations). Vous devez systématiquement vérifier et croiser les sources.
- **Protection des données** : Il est strictement interdit d'insérer des données personnelles, confidentielles ou des documents internes à l'université dans des outils d'IA publics.

2. USAGES : CE QUI EST PERMIS ET CE QUI EST PROSCRIT

Usages autorisés (Assistant), sauf consignes contraires de votre enseignant :

- **Aide linguistique** : Correction orthographique, amélioration de la syntaxe ou traduction de textes dont vous êtes l'auteur.
- **Aide à la recherche** : Exploration de concepts, aide à la structuration d'un plan ou génération de pistes de réflexion pour débloquer un travail.
- **Entraînement** : Création de quiz de révision ou simulation de cas pratiques pour tester vos connaissances.

Usages proscrits (Substitution) :

- **Rédaction automatique** : Faire rédiger par l'IA l'intégralité ou une partie significative d'un devoir, d'un mémoire ou d'un examen.
- **Appropriation frauduleuse** : Présenter un contenu généré par l'IA (texte, code, image, musique) comme étant votre propre création.
- **Détournement éthique** : Création d'infox (ou *fakenews*) ou de contenus discriminatoires, violents ou offensants.
- **Falsification** : Utiliser l'IA pour inventer des données de recherche ou des références bibliographiques fictives.

L'enseignant peut aussi vous donner des consignes en fonction du baromètre IA (voir baromètre en fin de document).

3. COMMENT DÉCLARER ET CITER L'USAGE DE L'IA ?

Si l'usage de l'IA est autorisé par votre enseignant, vous devez documenter votre interaction selon les normes suivantes :

La section "IAgraphie" à mentionner en fin de travail :

Il est recommandé d'ajouter un tableau récapitulatif, qui peut aussi également être exigé par votre enseignant, comprenant :

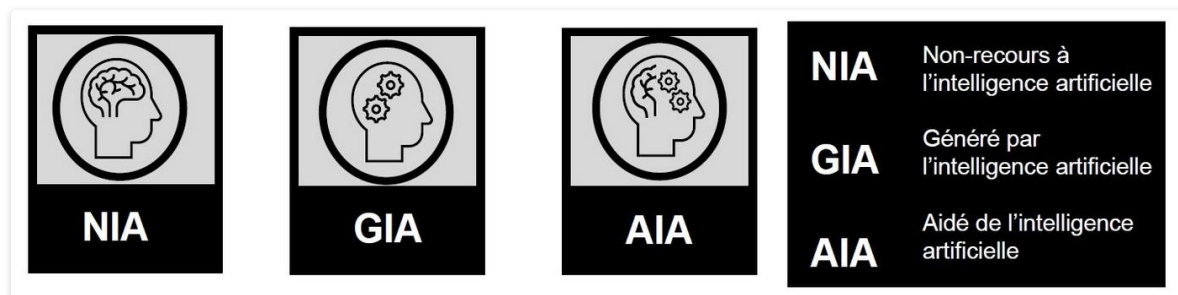
1. **L'outil utilisé** : Nom du modèle (exemple : ChatGPT) et version (exemple : GPT-4o).
2. **La nature de l'apport** : "Correction de style", "Aide au plan", "Génération d'idées".
3. **Le Prompt Synthèse** : La commande principale utilisée pour obtenir le résultat.

Exemple de citation bibliographique (Style APA) :

Créateur de l'outil. (Année). Nom de l'outil (Version) [Modèle de langage]. URL

Exemple : OpenAI. (2024). ChatGPT (Version GPT-4) [Grand modèle multimodal].
<https://chat.openai.com>.

Autre exemple, en utilisant des logos pour une utilisation transparente de l'IA :



© 2023 by Martine Peters is licensed under CC BY-NC-SA 4.0

4. CONTRÔLE ET SANCTIONS

- **Présomption de fraude** : En cas d'usage non déclaré ou de substitution flagrante, l'étudiant est passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- **Droit à l'explication** : En cas de doute, l'étudiant pourra présenter ses brouillons et l'historique de ses échanges avec l'IA pour justifier son cheminement intellectuel.

5. CHECK-LIST POUR L'ÉTUDIANT

Avant de rendre votre travail, posez-vous ces questions :

1. L'usage de l'IA était-il autorisé pour cet exercice précis ?
2. Ai-je vérifié chaque fait et chaque source cités par l'IA ?
3. Le travail final reflète-t-il ma propre pensée et mon analyse critique ?
4. Ai-je évité de transmettre des données confidentielles ?
5. Ai-je inclus une déclaration d'usage ou une "IAgraphie" ?

Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative à destination des enseignants

NIVEAU 0

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3

NIVEAU 4

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) est limitée, voire complètement interdite parce que la personne enseignante considère que l'usage de ces outils nuit au développement de compétences essentielles. Ces compétences peuvent être disciplinaires, comme elles peuvent être d'ordre méthodologique, rédactionnel ou informationnel. Considérant que l'utilisation des IAg requiert un esprit critique, il peut s'agir d'une situation d'apprentissage ou d'évaluation sans IAg qui vise à développer celui-ci.

Dans ces situations, **la personne étudiante produit le travail.**

L'utilisation prononcée des IAg est permise parce que la personne enseignante considère que les personnes étudiantes sont en mesure d'exercer un esprit critique et sont capables de juger de la qualité des contenus produits par les IAg. Ou encore, l'utilisation est encouragée parce que la situation d'apprentissage ou d'évaluation proposée contribue à développer leur esprit critique.

Dans ces situations, l'IAg produit le travail préliminaire, alors que **la personne étudiante s'assure de sa qualité en l'améliorant.**



Utilisation interdite

Le **NIVEAU 0** signifie que **l'utilisation est interdite.**

Ceci signifie que si la personne enseignante a un motif de croire qu'il y a eu l'utilisation d'une IAg dans une situation d'évaluation, elle doit dénoncer les faits auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires universitaires. Il s'agit d'un délit relatif aux études tel que stipulé dans le [Règlement des études](#).



Utilisation limitée

Le **NIVEAU 1 D'UTILISATION** signifie que **l'utilisation est autorisée uniquement pour assister l'apprentissage dans le domaine disciplinaire ou des langues.**

Dans ce contexte, la personne étudiante **est tenue de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite** selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation peut être considérée comme un délit. Par exemple :

Domaine disciplinaire :

- S'inspirer
- Générer des idées
- Explorer un sujet pour mieux le comprendre
- Générer du matériel pour apprendre

Domaine des langues :

- Identifier ses erreurs et se les faire expliquer
- Reformuler un texte
- Générer un plan pour aider à structurer un texte
- Traduire un texte



Utilisation guidée

Le **NIVEAU 2 D'UTILISATION** signifie que **l'utilisation est autorisée pour améliorer un travail produit par la personne étudiante.**

Dans ce contexte, la personne étudiante **est tenue de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite** selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :

- Analyser des contenus
- Obtenir une rétroaction
- Évaluer la qualité de son travail à partir de critères
- Demander à être confronté relativement à ses idées, à sa démarche
- Diriger les processus de résolution de problèmes



Utilisation balisée

Le **NIVEAU 3 D'UTILISATION** signifie que **l'utilisation est autorisée pour produire un travail qui sera amélioré.**

Dans ce contexte, la personne étudiante **est tenue de citer selon les normes¹ le contenu généré par l'IAg ou de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite** selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :

- Résumer ou rédiger des parties d'un texte
- Générer un texte ou un modèle d'une production et l'adapter
- Réaliser des calculs mathématiques
- Produire du code informatique
- Résoudre des problèmes complexes
- Répondre à une question
- Générer des images, ou autres contenus multimédias



Utilisation libre

Le **NIVEAU 4 D'UTILISATION** signifie qu'**aucune restriction spécifique n'est imposée.**

Dans ce contexte, la personne étudiante **est tenue de citer selon les normes¹ le contenu généré par l'IAg ou de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite** selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit.

Ce niveau inclut tout ce qui précède, de l'exploration à la production, ainsi que toute autre tâche particulière jugée complexe.